

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du samedi 2 avril 1977
9h30 Salon du Chancelier

Etaients présents: Père Clément Cormier
 M. Jean Cadieux
 M. Victor Ross
 M. Marcel Sormany
 Soeur Irène Léger
 M. Fernand Arsenault
 M. Adrien Bérubé
 M. William Martin
 M. Egbert McGraw
 M. Robert Cormier
 M. Robert McGraw
 M. Léopold Belliveau
 Madame Aldéa Landry
 Dr Claude Gaudreau
 M. Paul Bourque
 Madame Irène Guérette
 M. Médard Collette, observateur
 P. Roland-E. Soucie, observateur
 M. Paul-Emile Benoit, observateur.
 Mlle Florine Thériault, observateur
 P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absence motivée: M. Victor Raiche
 Me Jean-Claude Angers

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Avant de procéder avec la réunion, le Recteur rappelle que Monsieur Médard Collette, vice-recteur à l'administration, Père Roland-E. Soucie, directeur des relations publiques et Monsieur Paul-Emile Benoit, responsable de l'information assistaient aux séances du Conseil des Gouverneurs à titre d'observateurs. Le Conseil accepte que ces personnes puissent continuer d'assister aux séances. Il accepte également que Mlle Florine Thériault, responsable de l'information au campus d'Edmundston fasse partie de ce groupe d'observateurs.

2. NOMINATION D'UN PRESIDENT D'ASSEMBLEE

Il est proposé par Claude Gaudreau appuyé par Sr Irène Léger que Jean Cadieux préside cette réunion.

Adopté.

3. CONSTATATION

Monsieur Cadieux constate la régularité de l'assemblée, c'est-à-dire que l'avis de convocation a été envoyé dans le délai prévu et qu'il y a quorum.

Le Président demande aux membres de se présenter et ensuite il souhaite la bienvenue.

4. EXPLICATION DU DOSSIER

A - Liste et dates des réunions tenues entre les institutions concernant l'implantation du projet d'entente. Le Recteur explique brièvement comment le Comité d'implantation s'est acquitté de sa tâche (projet d'entente du 17 décembre 1975 et Conseil des Gouverneurs du 10 janvier 1976).

B - Autres documents:

Le Recteur attire l'attention du Conseil et répond à certaines questions concernant les documents suivants:

- I - Projet d'entente signé le 17 décembre 1975.
- II - Entente intervenue entre les trois institutions - le contrat.
- III - Un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil des Gouverneurs, 17 février 1976, en particulier la décision "que l'entente signée le 17 décembre 1975 à Fredericton devienne une partie intégrale des règlements et qu'aucune partie ne puisse être changée ou amendée sans l'approbation de 80% de tous les gouverneurs".
- IV - La Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton, Bill 50.
Comme certains passages de la charte - ceux qui n'ont pas été modifiés - sont rédigés en anglais, le Conseil recommande d'entreprendre des démarches pour que toute la Loi soit rédigée en français.
- V - Le procès-verbal de la réunion du Conseil des Gouverneurs, 12 juin 1976; en particulier p. 4, no 6 "Changements aux statuts".

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 1976

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Léopold Belliveau que le procès-verbal de la réunion du 7 octobre 1976 soit accepté moyennant la correction suivante:

P. 2, no 5 - Avis de motion - on doit ajouter à la 2^e ligne à l'Université et - on lit donc: que la révision proposée de l'article 69 serait nuisible à l'Université et aux professeurs

Au 3^e paragraphe - on doit lire - Après discussion le Conseil accepte de déposer cet avis sur la table.

Adopté.

6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DU 16 NOVEMBRE 1976, DU 7 DECEMBRE 1976, DU 4 JANVIER ET DU 31 JANVIER 1977.

A - Il est proposé par Claude Gaudreau appuyé par Paul Bourque que le Conseil entérine la décision du Comité exécutif à savoir que M. Victor Ross soit nommé temporairement recteur adjoint pour le campus de Moncton afin d'assurer la continuité prévue.

Adopté.

B - Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Soeur Irène Léger que les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 12 nov., du 7 déc. '76, du 4 janv. et du 31 janv. '77 soient acceptés.

Adopté.

7. PROCESSUS DE NOMINATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

A - Un représentant de chaque région du Nouveau-Brunswick:

I - Représentant du Nord-ouest

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Claude Gaudreau que M. Jean-Eudes Sénéchal soit le représentant au Conseil des Gouverneurs pour la région du Nord-ouest.

Adopté.

II - Représentant du Nord-est

Il est proposé par Sr Irène Léger appuyé par William Martin que M. Docithé Mallet soit le représentant au Conseil des Gouverneurs pour la région du Nord-est.

Adopté.

III - Représentant du Sud-est

Il est proposé par Paul Bourque appuyé par Léopold Belliveau que M. J. Arthur LeBlanc soit le représentant au Conseil des Gouverneurs pour la région du Sud-est.

Adopté.

B - Représentants de l'extérieur du Nouveau-Brunswick:

Il est proposé par Claude Gaudreau appuyé par Irène Guérette qu'il y ait un représentant pour chacune des provinces avoisinantes: I de l'Ile du Prince-Edouard, 1 de la Nouvelle-Ecosse et 1 du Québec.

Adopté.

i) Nouvelle-Ecosse

Les membres du Conseil ont proposé 3 candidats.
Monsieur Lionel Deveau, élu au 3^e tour de scrutin.

ii) Ile du Prince-Edouard

Les membres du Conseil ont proposé 3 candidats. M. Nazaire Arsenault, élu au 3^e tour de scrutin.

iii) Québec

Les membres du Conseil ont proposé 4 candidats.
Soeur Anne-Marie Savoie, élue au 6^e tour de scrutin.

8. MODE D'ELECTION DU SENAT ACADEMIQUE

Suite à la proclamation de la Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton, "L'Université a un Sénat académique composé de représentants nommés et élus comme suit:

- g) sept membres élus par le corps enseignant du campus de Moncton
- h) quatre membres élus par le corps enseignant du campus d'Edmundston
- i) deux membres élus par le corps enseignant du campus de Shippagan."

8. MODE D'ELECTION DU SENAT ACADEMIQUE (suite)

On demande au Conseil des Gouverneurs de décider du mode d'élection des professeurs des divers campus au Sénat académique.

A - Campus de Moncton

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Egbert McGraw que les représentants des professeurs du campus de Moncton soient élus de la façon suivante: un (1) par unité d'enseignement (Faculté/Ecole).

Adopté.

B - Campus d'Edmundston

Il est proposé par Adrien Bérubé appuyé par Robert Cormier que les 4 représentants du campus d'Edmundston viennent de secteurs différents.

Adopté.

C - Campus de Shippagan

Il est proposé par Sr Irène Léger appuyé par William Martin que le Conseil accepte le mode d'élection qui sera déterminé conjointement par l'Administration et l'Association des professeurs de Shippagan.

Adopté.

9. NEGOCIATIONS SALARIALES

Le Recteur informe le Conseil à l'effet que les négociations avec l'ABPUM sont commencées et progressent normalement.

10. BUDGETS

A - A titre d'information le Recteur dépose les lettres de la CESPUM à M. Jean Cadieux, à M. Marcel Sormany et à Sr Irène Léger concernant les allocations budgétaires pour l'année 1977-78.

B - Monsieur Sormany dépose une analyse comparative des revenus pour les années 1976-77 et 1977-78.

C - On espère pouvoir présenter au Conseil des Gouverneurs le budget 1977-78 lors de la prochaine réunion.

11. BAIL AVEC LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES

Le Recteur informe le Conseil à l'effet que l'Université a signé un contrat de location avec les Religieuses hospitalières au sujet des édifices de St-Basile.

12. MODE D'OPERATION TEMPORAIRE

Attendu que les statuts de l'Université doivent être modifiés en conformité avec la Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton.

Attendu que ces modifications exigent du temps; un comité spécial chargé de la rédaction, approbation par le Conseil des Gouverneurs, etc

Le Comité d'implantation propose un mode d'opération temporaire de l'Université qui soit en vigueur jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le Conseil des Gouverneurs.

12. MODE D'OPERATION TEMPORAIRE (suite)

1. Il n'y a qu'une seule université. Les trois campus doivent s'entraider et collaborer à la bonne marche de l'ensemble. L'expertise, même si elle est presque entièrement sur le campus principal doit pouvoir être utilisée par les trois campus, toujours sous l'autorité du Recteur.
2. Le Recteur: Première et seule autorité pour toute l'Université et tant que mandataire du Conseil des Gouverneurs. Il applique les grandes politiques du Conseil des Gouverneurs.
3. Les Recteurs ajoints: Premiers fonctionnaires de leur campus. Ils sont nommés par le Conseil des Gouverneurs.
4. Le Sénat académique est présidé par le Recteur. Ses décisions s'appliquent à l'ensemble de l'Université.
5. Jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le Conseil des Gouverneurs, nous recommandons:
 - A - Que l'exécutif du Sénat soit le Conseil académique actuel plus les directeurs d'étude des campus d'Edmundston et de Shippagan
 - B - Et qu'il soit présidé par le Recteur.

'es

Au Cours de la discussion concernant ce mode d'opération on a ajouté le point 6:

6. Que le Recteur, les Recteurs ajoints et un administrateur de chacun des campus constituent le Comité exécutif temporaire jusqu'à l'élection du Comité exécutif par le Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par Claude Gaudreau appuyé par Léopold Belliveau que le Conseil des Gouverneurs approuve ce mode d'opération temporaire.

Adopté.

13. NOM DE L'UNIVERSITE

D'un commun accord on accepte de remettre à une réunion subséquente, alors que le Conseil sera complet, l'étude de la question du nom de l'Université. Cette question sera référée au Comité exécutif temporaire pour étude préliminaire pour être reprise à une date qui convient.

14. SITUATION LINGUISTIQUE

Le rapport de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton Inc. concernant la situation linguistique à l'Université fut déposé au Conseil et fera l'objet de discussions à une prochaine réunion du Conseil.

15. DATE DE LA PROCHAINE

REUNION Le samedi 30 avril
1977. La séance est levée à
13h15.

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Louis-Marcel Daigle, sec.